

DOUBLE DIATHESE (1) EN MALGACHE

par

Roger Bruno RABENILAINA

0.1. Malzac, aussi bien dans son « Dictionnaire Malgache-Français » (1888) que dans son manuel de « Grammaire Malgache » (1908), emploie le terme « neutre » et l'oppose à « actif ». Il paraît clair que ce dernier terme correspond à l'expression « à objet direct », alors que « neutre » renvoie à l'idée de « à objet indirect » (2).

Le terme « neutre » n'est plus employé dans les grands manuels de grammaire malgache ultérieurs, en particulier dans ceux d'O. Dahl (1951), de R. Rajemisa (1959) et de A. Rahajarizafy (1960). Il y est remplacé par « intransitif », par opposition à « transitif ». Ces derniers correspondent respectivement aux expressions « à objet direct » et « à objet indirect ».

L'opposition transitif-intransitif, abandonnée par S. Rajaona (1972) et remplacée par agentif-statif, est maintenue par R.B. Rabenilaina (1975). Mais, au-delà des différences terminologiques, il est évident que les oppositions actif-neutre, transitif-intransitif et agentif-statif réfèrent à une même réalité syntaxique. Cette étude n'a pas pour but de trancher en faveur de telle ou telle terminologie (3), mais d'examiner la relation d'ordre syntaxique existant entre phrases transitive et intransitive dont le verbe, de même radical, est ou non de forme différente de part et d'autre.

(1) Le terme « diathèse » réfère à la situation du sujet relativement au procès, « selon qu'il y est extérieur ou intérieur » (E. Benveniste, 1966).

(2) Cf. Malzac, 1908, § 280.

(3) Quoiqu'en optant pour transitif-intransitif nous nous réservons la liberté d'utiliser les termes rendus ainsi disponibles (savoir : actif, neutre, statif et agentif) pour des notions plus précises ou moins générales.

0.2. Or, il est banal de dire qu'en malgache si un radical est combinable à la fois avec le préfixe *man-/mana-* (4) et le préfixe *mi-*, la forme verbale en *man-* est généralement transitive et celle en *mi-* intransitive. Nous disons bien généralement, car *man-* et *mi-* n'expriment pas toujours la diathèse du verbe auquel ils sont préfixés. Ainsi, *man-* et *mi-* sont tous les deux transitifs dans (5)

(*Man-droaka + mi-roaka*) *ny omby Rakoto*
« Rakoto pousse les bœufs devant lui »

(*Man-(s)avika + mi-savika*) *ny omby Rakoto*
« Rakoto empoigne les bœufs »

(*Man-(ts)indrona + mi-tsindrona*) *ny omby Rakoto*
« Rakoto pique les bœufs ».

mais intransitifs dans

(*Man-(s)idina + mi-sidina*) *ny papango hazo*
« Le cerf-volant flotte dans l'air »

(*Mam-(v)atravatra + mi-vaatravatra*) *ny ranonorana*
« La pluie tombe à verse »

(*Man-(h)onaka + mi-honaka*) *ny omby mifahy*
« Le bœuf engraisé en parc tombe sous le poids de la graisse »

Quoi qu'il en soit des exceptions, nous nous limiterons à l'opposition plus fréquente : *man-* vs *mi-*, *transitif* vs *intransitif*. On accordera alors, pour emprunter l'expression à E. Benveniste (1966), qu'on a affaire à des verbes à « double diathèse », lorsque, d'une part, ces verbes sont dérivés de radicaux combinables à la fois avec le préfixe *man-* et le préfixe *mi-* et que, d'autre part, ces verbes s'emploient de telle façon que les constructions où ils entrent forment couple à la manière des exemples de :

1) (a) *Manetry ny ampentany Rabe*
« Rabe abaisse le mur en terre »

(a') *Mietry ny ampentany*
« Le mur en terre (s')abaisse + est abaissé »

(4) Un inventaire sommaire, au niveau du lexique, montre globalement que *man-* se préfixe aux radicaux dont l'initiale est une voyelle ou une consonne soit occlusive sonore dentale (*d*), soit fricative (*f, v*), soit apicale (*l, z*), soit aspirée (*h*), soit sifflante sonore (*z*) ; que *mana-* se préfixe aux radicaux dont l'initiale est une consonne soit occlusive bilabiale (*b, p*), soit occlusive sourde dentale (*t*), soit vélaire (*k, g*), soit occlusive nasale bilabiale (*m*), soit sifflante sourde (*s*). A ce niveau, *β* de *man-β* et *a* de *man-a* sont, si l'on peut dire, deux phonèmes en distribution complémentaire d'un même morphème.

(5) Les parenthèses (... + ...) comportant deux éléments séparés par le signe « + » signifient qu'on peut choisir entre ces éléments.

- (b) *Manampatra ny tongony amin' ny seza i Koto*
«Koto allonge ses pieds sur la chaise»
- (b') *Miampatra amin' ny seza ny tongony*
«Ses pieds (s'allongent + sont allongés) sur la chaise»
- (c) *Mamboraka ny alahelony Raso*
«Raso manifeste sa peine»
- (c') *Mihoraka ny alahelony*
«Sa peine (se manifeste + est manifestée)
- (d) *Manempo ny menaka amin' ny masoandro i Soa*
«Soa fond la graisse au soleil»
- (d') *Miempo amin' ny masoandro ny menaka*
«La graisse fond au soleil»
- (e) *Manohy ny tady amin' ny hafotra Ralay*
«Ralay ajoute des fibres de hafotra à la corde»
- (e') *Mitohy amin' ny hafotra ny tady*
«Des fibres de hafotra (s'ajoutent + sont ajoutées) à la corde».

On constate, de fait, que les phrases de 1) sont deux à deux en relation et s'opposent en transitives et intransitives. Le sujet dans les phrases intransitives est l'objet direct dans les phrases transitives. Cette relation peut s'exprimer par la formule

$$2) \text{ man} - VN_1 \Omega N_0 \leftrightarrow \text{mi} - V\Omega N_1$$

0.3. A notre connaissance, ce type de relation n'a fait l'objet d'aucune étude approfondie dans le domaine du malgache. Il est notoire, par contre, que la relation correspondant à 2) compte à son actif, dans le domaine du français ou de l'anglais, un certain nombre de travaux.

Le terme « neutre » est employé (N. Ruwet, 1972 ; J.P. Boons et alii, 1976) pour signifier que l'orientation du procès exprimé par le verbe est double quant aux notions de transitivité et d'intransitivité. Il est clair alors que « neutre » n'est pas l'opposé de « actif », à la manière de Malzac. C'est simplement le terme qui exprime la relation existant entre « transitif » et « intransitif ». L'expression « double diathèse », employée par E. Benveniste (1966) pour traduire le rapport entre « actif » et « moyen », paraît en cela beaucoup plus suggestive. Le terme « neutre », en effet, signifie « ni l'un ni l'autre » et non pas « l'un ou l'autre ».

0.4. Précisément la notion de « double diathèse » renvoie, du moins en malgache, au fait qu'un même radical combinable et avec *man-* et

avec *mi-* peut orienter la phrase vers un sujet aussi bien extérieur qu'intérieur au procès. Le sujet est extérieur au procès, alors le verbe est à préfixe *man-* et a un emploi transitif ; le sujet est intérieur au procès, alors le verbe est à préfixe *mi-* et a un emploi intransitif (6). De plus, la notion de double diathèse impliquant la présence obligatoire (même sous la forme zéro) d'un objet, il va sans dire que l'une des conditions nécessaires (mais non suffisante) pour qu'il y ait double diathèse est que le même radical, qui est combinable avec *man-* et *mi-*, le soit aussi avec un morphème de « passif ». L'applicabilité de la transformation passive à la phrase transitive de la relation 2) doit, en d'autres termes, être posée comme un préalable à l'existence effective de la double diathèse en malgache.

Ce préalable étant, nous nous demanderons quelle est la condition nécessaire et suffisante qui fonde et justifie l'existence de la double diathèse en malgache. Dans ce but, nous nous servirons de trois critères (parmi d'autres possibles) pour tester les quelque 700 verbes à préfixes *man-* et *mi-* que nous avons pu repertorier à partir de Malzac (1888).

1. Critère de distribution.

1.1. A considérer les phrases 1), il paraîtrait que la notion de double diathèse soit liée à celle d'identité de distribution. Rien n'est plus faux. Il ne suffit pas, en effet, que le syntagme nominal N_1 ait la même distribution de part et d'autre de la flèche dans 2) et que les deux phrases ainsi construites soient acceptables, pour que la relation 2) soit réalisée. Il n'est que de considérer les exemples

- 3) (a) *Manjezika ny gadra ao an-tranomaizina ny mpiambina*
« Les gardiens battent les détenus dans la prison »
- (a') *Mizezika ao an-tranomaizina ny gadra*
« Les détenus (s'entassent + sont entassés) en grand nombre dans la prison »
- (b) *Mamioka ny gadra ny mpiambina*
« Les gardiens fustigent les détenus »

(6) E. Benveniste (1966) ajouterait que « Dans l'actif (i.e. le transitif en *man-*) les verbes dénotent un procès qui s'accomplit à partir du sujet et hors de lui. Dans le moyen (i.e. l'intransitif en *mi-*), qui est la diathèse à définir par opposition, le verbe indique un procès dont le sujet est le siège ; le sujet est intérieur au procès ». D'un côté comme de l'autre, le sujet est qualifié « en tant qu'agent, selon qu'il effectue, dans l'actif, ou qu'il effectue en s'affectant, dans le moyen ».

- (b') *Mifioka ny gadra*
«Les détenus sifflent»
- (c) *Manampana ny kesika ny gadra*
«Les détenus ébranchent les pins»
- (c') *Misampana ny kesika*
«Les pins possèdent des branches»

pour comprendre que le critère de distribution n'opère pas dans tous les cas. Ce critère ne semble être efficace que dans les cas des verbes tels que *mihotsaka* «s'écrouler», *mihelina* «passer rapidement», *mitomany* «pleurer», *mihinjaka* «danser». De fait, l'application automatique de la relation 2) aux phrases acceptables

- 4) (a) *Mihotsaka ny ampentany*
«Le mur en terre s'écroule»
- (b) *Mihelina ny vahiny*
«Les hôtes passent rapidement»
- (c) *Mitomany ny zaza*
«L'enfant pleure»
- (d) *Mihinjaka ny bilo*
«Le malade bilo danse»

construites autour de ces verbes montre que les phrases transitives correspondantes sont inacceptables :

- 5) (a) **Manotsaka ny ampentany (i Koto + izany)*
«*(Koto + cela) écroule le mur en terre»
- (b) **Manelina ny vahiny (i Koto + izany)*
«*(Koto + cela) passe rapidement les hôtes»
- (c) **Manomany ny zaza (i Koto + izany)*
«*(Koto + cela) pleure l'enfant»
- (d) **Maninjaka ny bilo (i Koto + izany)*
«*(Koto + cela) danse le malade bilo».

Les verbes en question n'entrent donc pas dans la relation 2). Ce sont des verbes intrinsèquement intransitifs. Comme tels, ils ne peuvent absolument pas, moyennant la commutation de *mi-* avec *man-*, se construire dans une phrase transitive.

1.2. Procédons inversement et partons de phrases transitives acceptables en y appliquant aveuglément la formule 2). On constate que les phrases «intransitives» ainsi obtenues peuvent être acceptables, mais n'entrent pas avec les phrases transitives correspondantes dans la relation suggérée par les exemples de 1). Ainsi dans

- 6) (a) *Manaingoka ny akohokely ny akoholahy*
«Le coq becquette le poussin»
- (a') *Mitsaingoka ny akoholahy*
«Le coq becquette»
- (b) *Mambitsika ny namany i Lita*
«Lita chuchote (quelques mots à) ses compagnons»
- (b') *Mibitsika ny namany*
«Ses compagnons chuchotent»
- (c) *Mananika ny voninkazo ny fanday*
«La chenille grimpe la fleur»
- (c') *Mianika ny voninkazo*
«La fleur grimpe»
- (d) *Manakohokoho ny akoho Raso*
«Raso appelle la poule»
- (d') *Mikohokoho ny akoho*
«La poule appelle»
- (e) *Manehaka ny ankizy maditra ny mpampianatra*
«L'instituteur bat des mains les enfants turbulents»
- (e') *Mitehaka ny ankizy maditra*
«Les enfants turbulents battent des mains»

"application mécanique de la relation 2) aux phrases transitives donne des phrases «intransitives» tout à fait acceptables. Il est facile de voir que la relation suggérée par les phrases 1) est absente dans les couples d'exemples 6). De plus, la différence d'ordre sémantique existant entre les phrases transitives et intransitives n'est pas identique de part et d'autre.

En effet, à considérer de près les phrases «intransitives» 6), force est de constater que chacune d'elles comporte, en fait, un objet réduit à zéro et que, relativement à cet objet, la fonction sémantique de leur sujet est plus ou moins semblable à celle du sujet de 6a) à 6e). S'il y a donc relation entre les phrases transitives et intransitives de 6), ce ne peut être la relation 2), mais une relation comme

$$7) \text{ man} - VN_1 \Omega N_0 \leftrightarrow \text{mi} - V \Omega N_0$$

1.3. Ce type de relation, connu en grammaire traditionnelle sous le nom d'«emploi absolu», renvoie à l'idée de «sous-structure» (M. Gross, 1975) ou à celle de «phrase minimale» (R.B. Rabenilaina, 1975), quand bien même le sujet n'ait pas la même distribution de part et d'autre. On dira alors que les constructions «intransitives» 6a')-6e') ne sont autres que les emplois absolus ou les

sous-structures pouvant, par exemple, correspondre aux phrases transitives

- 8) (a) *Mitsaingoka ny anana ny akolahy*
«Le poussin becquette les légumes»
- (b) *Mibitsika ny tsiambaratelonny ny namany*
«Ses compagnons chuchotent leur secret»
- (c) *Mianika ny tamboho ny voninkazo*
«La fleur grimpe le mur»
- (d) *Mikohokoho ny zanany ny akoho*
«La poule appelle ses petits»
- (e) *Mitehaka ny mpilalao ny ankizy maditra*
«Les enfants turbulents battent des mains (pour applaudir) les joueurs».

Il est clair que les exemples transitifs 6) et 8) sont du même type et manifestent la structure dans laquelle les cinq verbes en question s'emploient habituellement. Que le sujet de 8) soit ou non humain, sa situation relativement au procès exprimé par le verbe est celle-là même où se trouve le sujet de 6) : aussi bien dans 6) que dans 8), le sujet joue toujours le rôle d'«agent actif».

Certes, si l'on se réfère à la liste des verbes à emploi transitif établie par nous à partir de Malzac (1888), ils ne sont pas légion les radicaux malgaches (7) susceptibles de former des verbes transitifs pouvant se construire dans des triplets de phrases tels que 6) et 8). Toutefois, il peut être intéressant pour les recherches futures de savoir que certains radicaux, combinables à la fois avec *man-* et avec *mi-* pour former des transitifs, acceptent que l'objet du verbe en *mi-* soit effacé et qu'alors son sujet ne soit autre que l'objet du verbe en *man-*.

1.4. Les exemples disponibles ne présentent guère de difficulté relativement à l'idée de double diathèse, pour autant que les verbes obtenus par préfixation de *man-* et de *mi-* à un même radical ne s'emploient que transitivement. Ce qui laisse entier le problème posé par la relation suggérée dans la formule 2) et force en fin de

(7) Ils sont au nombre de 89 sur les 1 765 inventoriés. La liste dont il est question reste incomplète dans la mesure où, d'une part, elle a été établie à partir du dictionnaire Malzac (qui commence à dater et ne couvre que les mots utilisés dans le dialecte merina de l'époque) et, d'autre part, non seulement elle ne tient pas compte de l'évolution et du renouvellement du vocabulaire merina, mais surtout elle ne comporte aucune référence aux aptitudes combinatoires des mêmes radicaux dans d'autres dialectes ou registres de langue. Nous aurons l'occasion d'établir des listes identiques dans le cadre des dialectes bara et betsileo.

compte à conclure que le critère de distribution n'a pas de portée dans l'identification de la double diathèse en malgache. L'emploi d'un autre critère, que nous appellerons «critère de commutativité», abonde dans ce sens et plaide pour l'élimination définitive des exemples 6) du domaine de la double diathèse.

2. Critère de commutativité (8)

2.1. En effet, d'après ce critère, il est possible de commuter avec *mi-* dans 1) le morphème de résultatif *tafa-* pour obtenir la construction *tafa-VN₁*. Il y aurait alors double diathèse s'il existe un couple de phrases acceptables de structures *man-VN₁N₀* et *mi-VN₁* tel que *tafa-VN₁* exprime aussi bien le résultat de la phrase *Mamentika ny alika ao an-dobo i Koto* «Koto plonge le chien dans le bassin» que celui de la phrase *Milentika ao an-dobo ny alika* «Le chien plonge dans le bassin».

Les exemples de ce type sont nombreux. Il en est ainsi des séries de phrases suivantes dont la troisième de chaque série est structuellement le doublet de la deuxième :

- 9) (a) *Manabontsina ny tatavia i Koto*
«Koto gonfle la vessie»
- (a') *Mibontsina ny tatavia*
«La vessie gonfle»
- (a'') *Tafabontsina ny tatavia*
«La vessie est gonflée»
- (b) *Managororoana ny rano i Soa*
«Soa fait couler l'eau avec bruit»
- (b') *Migororoana ny rano*
«L'eau coule avec bruit»
- (b'') *Tafagororoana ny rano*
«L'eau a coulé avec bruit»
- (c) *Manapoaka ny vato Rakoto*
«Rakoto fait éclater la pierre»
- (c') *Mipoaka ny vato*
«La pierre éclate»
- (c'') *Tafapoaka ny vato*
«La pierre a éclaté»
- (d) *Manatsatoka ny angady Ralay*
«Ralay plante la bêche»

(8) On sait que le terme «commutativité» a surtout cours en «grammaire syntagmatique» ou «analyse en constituants immédiats».

- (d') *Mitsatoka ny angady*
«La bêche se plante»
- (d'') *Tafatsatoka ny angady*
«La bêche est plantée»
- (e) *Mamelatra ny tsihy Raso*
«Raso déploie la natte»
- (e') *Mivelatra ny tsihy*
«La natte se déploie»
- (e'') *Tafavelatra ny tsihy*
«La natte est déployée»

Intuitivement, les doublets (a'')-(e'') expriment le résultat des couples (a)-(e) et (a')-(e') ; de plus, les N_1 se comportent comme des agents « actifs » dans les phrases intransitives.

2.2. On voit, par contraste avec 9), que les exemples de phrases 6) ne sont pas à double diathèse : les cinq radicaux verbaux employés ne sont pas tous combinables avec le préfixe *tafa-* et quand bien même la préfixation est possible, comme c'est le cas pour *anika*, il est clair que si *Tafanika ny voninkazo* «La fleur a grimpé» est le résultat de *Mianika ny voninkazo* «La fleur grimpe», il ne l'est pas de *Mananika ny voninkazo ny fanday* «La chenille grimpe la fleur». A moins, bien sûr, que *tafanika* «avoir été grimpé» ne soit senti comme étant une forme passive, mais alors *Tafanika ny voninkazo* «La fleur a été grimpée» (avec agent effacé) n'exprime plus le résultat de *Mianika ny voninkazo* «La fleur a grimpé» mais de *Mananika ny voninkazo ny fanday* «La chenille grimpe la fleur», sans compter que la relation qui en découle n'est plus du type 2), mais du type

$$10) \text{ man} - VN_1N_0 \rightarrow \text{tafa} - V(N_0)N_1$$



Il est aisé de comprendre que 10) est une relation paraphrastique de type transformationnel. C'est la formule de la transformation passive en malgache (9) : la structure située à droite de la flèche est la transformée de celle située à gauche ; les catégories de l'une sont aussi celles de l'autre, et la fonction sémantique de chacun de leurs syntagmes nominaux est identique de part et d'autre : le N_1 est toujours un objet et le N_0 (bien qu'effaçable dans la structure en *tafa-*) est toujours un agent. Ce qui est le contraire même de l'intuition de double diathèse, qui suggère que l'objet dans la phrase transitive est l'agent dans la phrase intransitive.

(9) Cette affirmation doit être nuancée ainsi : sémantiquement, ce n'est pas avec le morphème de transitif non-résultatatif *man-* que commute *tafa-*, dans la transformation passive, mais avec le morphème de transitif résultatif *maha-*.

Le critère de commutativité appliqué aux exemples de 6) montre donc bien que la double diathèse ne concerne pas ces phrases. Est-ce à dire que tout radical non combinable avec *tafa-* à la manière de ceux de 9) et donc inapte à exprimer le résultat du couple *man-* et *mi-* soit improductif dans le domaine de la double diathèse ? Il n'en est rien. Il s'avère même que ce critère n'opère pas dans tous les cas.

2.3. Trois cas sont envisageables dans ce sens. Le premier cas concerne les verbes en *man-* et *mi-*, « du premier groupe », dont *mi-*, dans l'intransitive, est ou non commutable avec le morphème d'intransitif résultatif *tafa-* en même temps qu'il est commutable avec le morphème de passif « agissif » (10) *a-*. Ces verbes dits « du premier groupe » sont du type de ceux des phrases

- 11) (a) *Mamofoka ny vary ny mpiasa*
« Les employés battent les épis de riz »
- (a') *Mifofoka ny vary*
« Les épis de riz sont battus »
- (b) *Manofa ny vary i Bozy*
« Bozy vanne le riz »
- (b') *Mihofa ny vary*
« Le riz est vanné »
- (c) *Mandrangitra ny antsy i Lita*
« Lita aiguise le couteau »
- (c') *Mirangitra ny antsy*
« Le couteau est aiguisé »
- (d) *Manitrika ny razana ny olona*
« Les gens inhument les cendres des ancêtres »
- (d') *Misitrika ny razana*
« Les cendres des ancêtres sont inhumés ».

Le deuxième cas concerne les verbes en *man-* et *mi-*, « du deuxième groupe », dont *mi-*, dans l'intransitive, est ou non commutable avec le morphème d'intransitif résultatif *tafa-* en même temps qu'il est commutable avec un morphème de passif « objectif » (10). Ces verbes dits « du deuxième groupe » sont du type de ceux des phrases

(10) Le terme « agissif », dû à S. Rajaona (1972) et désignant chez lui une « voix » distincte de la voix « passive », est employé ici, par opposition à « objectif » (du même S. Rajaona mais employé différemment ici aussi) pour désigner le rôle sémantique de l'objet relativement à l'action verbale : quand le verbe est un « passif agissif », l'objet est « agi », « transformé » par l'action verbale ; quand le verbe est un « passif objectif », l'objet « subit », « supporte » l'action verbale.

1). Le troisième cas concerne les verbes en *man-* et *mi-*, «du troisième groupe», dont *mi-*, dans l'intransitive, est commutable avec le morphème de passif résultatif *voa-* (à défaut du *tafa-*) en même temps qu'il est commutable avec le morphème de circonstanciel instrumentif *a-*. Ces verbes dits «du troisième groupe» sont du type de ceux des phrases

- 12) (a) *Manaborosy ny gorodona i Vao*
«Vao brosse le parquet»
- (a') *Miborosy ny gorodona*
«Le parquet est brossé»
- (b) *Mamefy ny tokotany ny ankizy*
«Les enfants clôturent la cour»
- (b') *Mifefy ny tokotany*
«La cour est clôturée»
- (c) *Manasa ny vilia i Soa*
«Soa lave les assiettes»
- (c') *Misasa ny vilia*
«Les assiettes sont lavées»
- (d) *Manevika ny sofiny Rasazy,*
«La sage-femme perce ses oreilles»
- (d') *Mitevika ny sofiny*
«Ses oreilles sont percées»
- (e) *Manjaitra ny tsihy Ramavo*
«Ramavo coud la natte»
- (e') *Mizaitra ny tsihy*
«La natte est cousue»

Le critère de commutativité ne présentant pas d'arguments négatifs solides quant à la propriété qu'ont les verbes des premier et deuxième groupes relativement à l'intuition de double diathèse (11), nous nous réserverons de les tester dans notre dernier critère. Quant aux verbes du troisième groupe, voyons comment le critère de commutativité peut être décisif pour leur élimination du domaine de la double diathèse.

2.4. Nous disons, à propos de 9), que dans les intransitives en *mi-* (et en *tafa-*), les N_I se comportent comme des agents actifs. Or, en ce qui concerne les verbes du troisième groupe, c'est le phénomène

(11) Les membres du premier groupe sont, d'ailleurs, en nombre très réduit : sur les quelque 700 verbes testés ils n'atteignent pas le chiffre de 20. Par contre, les membres du deuxième groupe forment une majorité écrasante.

inverse qui se produit : le N_I de la phrase intransitive paraît être un agent « non-actif », un « agent statique », et la phrase dont il est le sujet est le résultat de la phrase dont il est l'objet. *Tafa-* fait place ici à *mi-* et, au lieu que la phrase intransitive comporte un doublet comme en 9), on a affaire à des couples « normaux » comme dans 12).

Dans ces couples les verbes en *mi-* est le contraire de l'actif : c'est, pour employer un terme disponible, un « statif ». Le sujet du statif qui n'est autre que le N_I des phrases transitives, est non-actif et, qui plus est, non-humain. Si on applique brutalement aux phrases 12a')-12e') le critère de commutativité, on voit que les phrases en *tafa-* qui en résultent, et sans considération de leur degré d'acceptabilité, se comportent moins comme des phrases intransitives que comme des phrases passives. Il n'est que de commuter *mi-* avec le morphème de passif *voa-* pour constater que, là où *tafa-* est inacceptable ou du moins est d'acceptabilité très douteuse, *voa-*, qui a la même valeur diathétique (cf. S. Rajaona, 1972, § 3.1.27), peut en prendre la relève. De fait, si dans 12) *tafa-* ne paraît pas être combinable avec les radicaux en présence, son homologue *voa-* l'est, d'où : *voaborosy, voafefy, voasasa, voatevika, voazaitra*.

2.5. On voit ainsi que le critère de commutativité fournit un premier argument pour éliminer de l'intuition de double diathèse les verbes en question. D'une part, l'interprétation du verbe en *tafa-* comme expression du résultat du verbe en *man-* et du verbe en *mi-* à la fois n'a pas lieu, car si chacune des phrases

- 12) (a'') *Tafaborosy ny gorodona*
« Le parquet a été brossé »
(b'') *Tafafefy ny tokotany*
« La cour a été clôturée »
(c'') *Tafasasa ny vilia*
« Les assiettes ont été lavées »
(d'') *Tafatevika ny sofina*
« Les oreilles ont été percées »
(e'') *Tafazaitra ny tsihy*
« La natte a été cousue »

est acceptable, elle est sentie comme un passif sans agent plus que comme un résultat, et ne peut donc respectivement exprimer le résultat de chacune des phrases de 12a')-12e'). D'autre part, la position du sujet du verbe en *tafa-* relativement au procès n'est pas identique à celle du sujet du verbe en *mi-*; car les mêmes syntagmes nominaux qui jouent le rôle sémantique de sujet non-actif dans

12a')-12e') exercent la fonction sémantique d'objet passif dans 12a'')-12e'').

Ce n'est pas tout — et nous en arrivons à un second argument tendant à prouver que les verbes de 12) ne sont pas des verbes à double diathèse — : si le radical des verbes de 1), de 9) et de 11) est non combinable avec le morphème de «circonstanciel instrumentif» (12) *a-*, le radical des verbes de 12) est, par contre, combinable avec ce morphème, avec comme sujet, non plus le N_1 agent dont le verbe est un statif, mais un N_2 circonstance de moyen pouvant être effacé dans les phrases transitives et intransitives comme celles de 12), mais nécessairement présent dans les phrases correspondantes dont le verbe est un instrumentif. La suite symbolisée par la notation Ω dans la relation 2) comprend alors un complément prépositionnel noté *Prép N₂*, et la formule 2) se présentera sous le forme

2') *man - VN₁ Prép N₂ N₀ ↔ mi - VPrép N₂ N₁*

2.6. A ne considérer que les phrases intransitives de 12), on pourra y appliquer dans cette dernière formule la structure à droite de la flèche ; on obtiendra, par exemple :

- 13) (a) *Miborosy amin' ny voanio ny gorodona*
«Le parquet est brossé à l'aide de l'enveloppe dure du coco»
- (a') *Aborosy ny gorodona ny voanio*
«L'enveloppe dure du coco sert à brosser le parquet»
- (b) *Mifefy amin' ny raketa ny tokotany*
«La cour est clôturée par des cactus»
- (b') *Afefy ny tokotany ny raketa*
«Des cactus servent à clôturer la cour»
- (c) *Misasa amin' ny vovo-tsavony ny vilia*
«Les assiettes sont lavées à l'aide du savon en poudre»
- (c') *Asasa ny vilia ny vovo-tsavony*
«Du savon en poudre sert à laver les assiettes»
- (d) *Mitevika amin' ny paingotra ny sofiny*
«Ses oreilles sont percées à l'aide d'une épingle»

(12) De même que nous avons parlé ci-dessus (note 10) de «passif objectif» et de «passif agissif» (empruntant ainsi à S. Rajaona des termes disponibles), nous parlerons ici, en référence à la transformation «circonstancielle» (R.B. Rabenilaina, 1977) de «circonstanciel instrumentif» (les autres circonstanciels, qui ne nous concernent pas pour le moment, pouvant être qualifiés de «applicatif» (-*ana*), «factitif» (*maha-* + non-verbes), «causatif» (-*amp-* + verbes «intransitifs»), etc.).

- (d') *Atevika ny sofiny ny paingotra*
«Une épingle sert à percer ses oreilles»
- (e) *Mizaitra amin' ny fanjai-be ny tsihy*
«La natte est cousue à l'aide d'une grosse aiguilles»
- (e') *Azaitra ny tsihy ny fanjai-be*
«Une grosse aiguille sert à coudre la natte»

Il apparaît que dans 13) les phrases (a')-(e') sont en relation de paraphrase avec les phrases (a)-(e). Cette relation est, à l'instar de 10), une relation de type transformationnel dont la formule est

$$14) \text{ mi-} - V \text{Prép } N_2 N_1 \rightarrow a - VN_1 N_2$$

C'est la formule de la transformation «instrumentive» (si on part, comme ici, de la phrase intransitive). Elle est applicable à la grande majorité des radicaux verbaux comme ceux employés en 12) qui sont non combinables avec le morphème de passif *tafa-* mais combinables avec sa variante *voa-*. Or, il n'en est pas de même à l'endroit des radicaux verbaux comme ceux employés en 1) ou en 9) ou en 11) qui sont combinables ou non avec le morphème de résultatif *tafa-* et le morphème de passif *voa-*. On est alors en droit de considérer que le critère de commutativité, appliqué à *mi-* et à *voa-* au niveau des verbes des structures intransitives des exemples du type 12), est déterminant pour rejeter hors du domaine de la double diathèse les verbes concernés.

2.7. Le critère de commutativité a donc permis d'éliminer de la notion de double diathèse, d'une part, les phrases transitives du type 6) dont les verbes, n'appartenant à aucun des trois groupes définis au 2.3., sont à préfixes *man-* et *mi-* et, d'autre part, les couples de phrases transitives et intransitives du type 12) dont les verbes appartenant au troisième groupe, sont respectivement à préfixe *man-* et à préfixe *mi-*. Ce critère permet, en outre, de séparer, semble-t-il, deux classes de radicaux combinables à la fois avec le morphème de transitif *man-* et avec le morphème d'intransitif *mi-*. La première classe est constituée des radicaux des verbes comme ceux employés en 1), en 9) et en 11) où le morphème de résultatif *tafa-*, commutant ou non avec le morphème d'actif *mi-*, exprime le résultat des couples de phrases transitive et intransitive. La deuxième classe est formée des radicaux des verbes comme ceux utilisés en 12) où le morphème de passif *voa-* (à défaut du *tafa-*) commute avec le morphème de statif *mi-* (qui exprime le résultat de *man-*), dans le cadre de la transformation passive (mais cf. la note 9), et où, en outre, le morphème de statif *mi-* cède la place au morphème d'instrumentif *a-*, dans le cadre de la transformation instrumentive.

3. Critère de synonymie.

3.1. Les critères dont nous nous sommes servi jusqu'ici reposent surtout sur une intuition sémantique difficilement contrôlable pour le moment. Ainsi, dans le critère de distribution, la relation entre phrase transitive et phrase intransitive n'est que simplement suggérée par l'évocation de la fonction sémantique du N_1 de part et d'autre de la formule 2), lorsqu'on dit que le N_1 qui est objet dans la phrase transitive est agent dans la phrase intransitive. De même, dans le critère de commutativité appliqué à *mi-* et *tafa-* dans le cadre des verbes en *man-* et *mi-* des premier et deuxième groupes, la relation entre phrase transitive et phrase intransitive n'est que simplement évoquée par la reconnaissance purement sémantique du fait que la structure en *tafa-* indique le résultat du procès exprimé à la fois par la structure en *man-* et par la structure en *mi-*. Par contre, dans le critère de commutativité appliqué à *mi-* et *voa-*, d'une part, à *mi-* et *a-*, d'autre part, dans le cadre des verbes en *man-* et *mi-* du troisième groupe, l'applicabilité de la transformation instrumentive permet, en plus de l'intuition sémantique concernant l'identité du rôle sémantique de N_1 dans les deux constructions, de porter un jugement de relation de paraphrases.

Or, c'est le fait que le N_0 est absent dans les constructions intransitives des exemples 1), 9) et 11) qui empêche de parler de paraphrases dans le cadre des verbes en *man-* et *mi-* des deux premiers groupes. D'où l'idée inspirée par la construction instrumentive de 12) de réinsérer le N_0 dans la structure *mi-V Ω N_1* de 2). On pourra effectuer cette réinsertion en confrontant à la transitive *man-V $N_1\Omega N_0$* , non pas l'intransitive *mi-V ΩN_1* , mais la «factitive» *m-amp-i-V $N_1\Omega N_0$* . C'est le critère dit de «synonymie», que nous allons appliquer maintenant et qui consiste à apprécier l'identité relative du contenu informationnel véhiculé par la transitive et la factitive correspondante.

3.2. Il est inutile de noter ici qu'une étude tant soit peu complète de la construction factitive en malgache manque pour l'instant. Supposons donc connus les mécanismes pouvant entrer en jeu dans la formation de ce type de construction. Ainsi, nous fondant sur la perception que nous pouvons avoir de la structure de celle-ci à partir de l'inventaire à notre disposition, il semble que toute intransitive dont le verbe appartient aux deux premiers groupes en *man-* et *mi-* et dont, par conséquent, le N_1 sujet peut être un agent actif (contrairement à celui des verbes du troisième groupe dont le N_1 sujet apparaît être toujours un agent statique, c'est-à-dire non-actif), il semble que toute intransitive de ce type accepte la construction factitive *m-amp-i-V $N_1\Omega N_0$* . La formation de celle-ci

s'effectue, d'une part, par infixation du morphème de factitif *-amp-* au verbe en *mi-* et, d'autre part, par réinsertion de N_0 moyennant une restructuration de la construction $mi-V\Omega N_1$ de façon à ce que le N_1 et la suite Ω retrouvent leur place respective définie par la transitive $man-VN_1\Omega N_0$. C'est le cas dans les phrases

- 15) (a) *Manabosesika ny akoho ao an' efitra Ilaikamisy*
«Ilaikamisy pousse en masse les poules dans la pièce»
- (a') *Mampibosesika ny akoho ao an' efitra Ilaikamisy*
«Ilaikamisy fait entrer en masse les poules dans la pièce»
- (b) *Manasampy ny lambany eo an-tsorony Rainikamisy*
«Rainikamisy met à califourchon sa toge sur ses épaules»
- (b') *Mampisampy ny lambany eo an-tsorony Rainikamisy*
«Rainikamisy fait que sa toge (est mise + se met) à califourchon sur ses épaules»
- (c) *Mamitsaka ny tahom-bary ny rivo-mahery*
«La tempête aplatit les tiges de riz»
- (c') *Mampifitsaka ny tahom-bary ny rivo-mahery*
«La tempête fait s'aplatir les tiges de riz»
- (d) *Manasamaka ny tahom-paiso ny ankizy*
«Les enfants écartent la branche du pêcher»
- (d') *Mampisamaka ny tahom-paiso ny ankizy*
«Les enfants font s'écarter la branche du pêcher»
- (e) *Manova ny lokon-tavany ny lakomadina*
«La pommade change le teint de son visage»
- (e') *Mampiova ny lokon-tavany ny lakomadina*
«La pommade fait changer le teint de son visage».

Les verbes sont du premier groupe dans 15a) et 15b) et du deuxième groupe dans 15c) et 15d). Mais, quoi qu'il en soit de la formation de la construction factitive, l'étude de celle-ci est à n'en pas douter très féconde dans le domaine de la double diathèse.

De fait, lorsque le verbe est à double diathèse, c'est-à-dire répond pour l'instant à l'intuition de la relation 2) formulée à partir des exemples 1), le rapport qui s'établit entre la construction transitive et la construction factitive est un rapport de «synonymie relative». Ainsi dans les exemples 15) — comme pour les exemples 1) et 9) aussi d'ailleurs —, la synonymie relative des phrases est évidente. Elle est, par contre, absente pour 3), 6), 11) et 12) :

Manjezika ny gadra ao an-tranomaizina ny mpiambina
«Les gardiens battent les détenus dans la prison»

Mampizezika ny gadra ao an-tranomaizina ny mpiambina
«Les gardiens font que les détenus s'entassent en grand nombre dans la prison»

Manehaka ny ankizy maditra ny mpampianatra
«L'instituteur bat des mains les enfants turbulents»

Mampitehaka ny ankizy maditra ny mpampianatra
«L'instituteur fait battre des mains les enfants turbulents»

Manitrika ny razana ny olona
«Les gens inhument les cendres des ancêtres»

Mampisitrika ny razana ny olona
«Les gens font s'inhumer les cendres des ancêtres»

Manaborosy ny gorodona i Vao
«Vao brosse le parquet»

Mampiborosy ny gorodona i Vao
«Vao fait brosser le parquet».

3.3. Cette absence de synonymie est, relativement à l'idée de double diathèse, en parfaite conformité avec les conclusions négatives tirées précédemment des critères de distribution et de commutativité à l'endroit des exemples 3), 6) et 12) dont les verbes sont soit transitifs, soit du troisième groupe. Pour ce qui est des phrases 11), dont les verbes appartiennent au deuxième groupe, le critère de commutativité appliqué à *mi-* et *tafa-* s'avère ici aussi inopérant par rapport au critère de synonymie. Il n'est pas nécessaire, en effet, qu'il y ait commutativité de *mi-* et *tafa-* dans l'intransitif pour que la relation qui s'établit entre la transitive et la factitive soit une relation de synonymie.

Ainsi en est-il dans *miova* «changer, se transformer» : non commutable avec le morphème de résultatif *tafa-*, *mi-* y est toutefois combinable avec le morphème de factitif *-amp-* pour former une phrase factitive acceptable telle que 15e') de même contenu, ou peu s'en faut, que la transitive correspondante telle que 15e). Par contre, *tafa-* est bien commutable avec *mi-* dans les phrases 11a') et 11d') sans que les factitives correspondantes présentent tant soit peu le même contenu que les transitives 11a) et 11d). De fait, dans les factitives

- 11) (a'') *Mampifofoka ny vary ny mpiasa*
«Les employés font (tomber + se précipiter) les épis de riz»

(d'') *Mampisitrika ny razana ny olona*

«Les gens font (s'inhumer les cendres des ancêtres
+ se cacher les ancêtres)»

le sujet représente par rapport au procès exprimé par le verbe une cause plus indirecte que le sujet des constructions transitives, un «contrôle extérieur» (Ruwet, 1972) plus réduit.

Pour être combinable avec l'infixe de factitif *-amp-*, l'intransitif *mifofoka* «tomber, se précipiter» (comme l'intransitif *misitrika* «être inhumé + se cacher») semble, en effet, devoir comporter comme sujet sinon un actant (13) humain du type *ilay adala* «l'imbécile», comme dans

Mifofoka ao an-davadrano ilay adala

«L'imbécile se précipite dans le ruisseau»,

du moins un actant actif du type *ilay fiarakodia* «l'automobile», comme dans

Mifofoka ao an-davadrano ilay fiarakodia

«L'automobile se précipite dans le ruisseau»

Or, dans 11a'') l'actant *ny vary* «le riz + les épis de riz» n'est ni humain, ni même actif. Ceci explique le fait que 11a'') est non seulement d'acceptabilité douteuse dans un contexte naturel de communication, mais est loin d'être la paraphrase de la transitive 11a). Quant à l'actant *ny razana* «les cendres des ancêtres → les ancêtres» qui est manifestement à la fois non-humain et non-actif dans 11d''), il est, par contre, humain et actif dans 11d''). Ce changement de la fonction sémantique de *ny razana* en passant de 11d'') à 11d'') est suffisant pour qu'on ne puisse pas parler de synonymie même relative entre la transitive 11d) et la factitive 11d'').

On démontrera de même que

Mampihofa ny vary i Bozy

«Bozy fait se vanner le riz»

Mampirangitra ny antsy i Lita

«Lita fait s'aiguiser le couteau»

ne sont pas synonymes de 11b) et de 11c) respectivement. On conclura alors que la commutativité de *mi-* et de *tafa-*, confrontée

(13) Le terme «actant» est ici employé pour «syntagme nominal», lequel désigne comme on sait un substantif (ou tout autre élément en faisant fonction) défini/déterminé ou non et jouant un rôle quelconque dans la phrase. Rappelons que la notation *N* suivi en indice de l'un des chiffres 0, 1 et 2 qui indiquent ses positions dans les constructions signifie aussi la même chose.

avec la synonymie relative entre la transitive et la factitive correspondante, n'est pas un critère suffisant pour affirmer à coup sûr que tel couple de phrases du type employé en 11) satisfait à l'intuition de double diathèse exprimée par la relation 2). Cette conclusion est d'autant plus forte que, même si aucun verbe en *mi-* de 11) ne s'accommode du critère de synonymie relative, ce fait n'implique nullement que tout verbe du premier groupe ne puisse répondre à ce critère. Le verbe *miova* «changer, se transformer», signalé tout à l'heure en est la preuve ainsi que de nombreux autres tels que *mietry* «être abaissé, s'abaisser», *miampatra* «être allongé, s'allonger», *miboraka* «être manifesté, se manifester», *miempo* «fondre», *mitohy* «être ajouté, s'ajouter» en 1).

3.4. Le critère de commutativité est ainsi reconnu pour de bon comme étant incapable de décider que la double diathèse ne concerne aucun couple des exemples 11). Revenons maintenant à celui de synonymie et demandons-nous quelles sont les conditions d'applicabilité de ce critère dans la détermination de la double diathèse.

Nous avons tout à l'heure emprunté à N. Ruwet l'expression «contrôle extérieur» pour dire, toujours à propos de 11), que le sujet de la factitive a moins de prise sur le procès exprimé par le verbe que le sujet de la transitive ; ou, ce qui veut dire la même chose, que l'actant N_1 de la factitive, comparé à celui de la transitive, jouit d'une autonomie plus grande relativement à l'agent ou à une cause déterminée du procès. C'est ici l'occasion de se demander si la construction factitive est alors le résultat ou non d'une transformation. Pour ce faire, il est bon de rappeler que, dans nos recherches antérieures (1977 et à paraître), nous avons émis l'hypothèse suivante au sujet de la construction factitive en malgache. On peut, dans notre langue, distinguer deux types de construction factitive : la factitive à valeur d'«injonction» et la factitive à valeur de «cause».

Le premier type, dénommé «phrase injonctive» et qui concerne surtout (et non exclusivement) les verbes transitifs, serait une phrase complexe et, comme tel, est le résultat d'une transformation généralisée. Ainsi, la phrase

16) *Mampihira ny ankizy ny mpampianatra*

«Le maître fait chanter les enfants»

serait en un sens dérivée de deux phrases telles que

(a) *Mibaiko ny mpampianatra*

«Le maître commande, enjoint (à quelqu'un de faire quelque chose)»

(b) *Mihira ny ankizy*

«Les enfants chantent»

par enchâssement de (b) dans (a) par l'intermédiaire d'une conjonction à valeur de but comme *mba* « pour que, afin que » ; on aurait alors une structure profonde telle que

Mibaiko mba (Mihira ny ankizy) ny mpampianatra
 « Le maître commande que (Les enfants chantent) » → Le maître commande aux enfants de chanter ».

Le verbe comme *mibaiko* « commander, enjoindre » constituerait avec *mba* un « opérateur », au sens de M. Gross (1968) se référant à Z.S. Harris, qui apparaîtrait sous la forme du morphème d'injonctif *-amp-* infixé au verbe de la phrase enchâssée, *mihira* « chanter quelque chose » (14), dont il est l'opérateur ; d'où finalement la phrase réalisée 16).

Le second type de factitive, dénommée « phrase causative » et qui regarde en premier lieu les verbes intransitifs, est une phrase simple et, comme tel, est le résultat d'une transformation singulière. Ainsi, la phrase

17) *Mampitobaka ny rano i Soa*
 « Soa fait déborder l'eau »

serait en un sens la transformée de la phrase

Mitobaka noho i Soa ny rano
 « L'eau déborde à cause de Soa »

par permutation des actants N_0 *ny rano* « l'eau » et N_2 *i Soa* « Belle » et apparition de la préposition à valeur de cause *noho* « à cause de » sous la forme du morphème de causatif *-amp-* infixé au verbe *mitobaka* « déborder ».

D'un côté — c'est-à-dire dans l'injonctive comme 16) —, le sujet représente relativement à l'action verbale une cause beaucoup plus lointaine que l'actant N_1 ; plus précisément, il n'est qu'une occasion pour le véritable agent qu'est l'actant N_1 dans le déclenchement de l'action verbale. De l'autre — c'est-à-dire dans la causative comme 17) —, le sujet représente, à l'exclusion de l'actant N_1 et relativement à l'action verbale, la « cause » véritable : il est l'agent qui déclenche l'action verbale dont l'actant N_1 est l'objet ou, peut-être mieux, l'« agi ». D'un côté comme de l'autre, la dérivée — ou transformée — constitue une paraphrase par rapport à la phrase source : l'injonctive est en parfaite synonymie avec les deux phrases d'où elle dérive ; il en est de même de la causative par rapport à la phrase « intransitive » dont elle est la transformée.

(14) Ce verbe est, comme on dit en grammaire, un transitif à objet interne (effaçable) : quand on chante, on chante toujours quelque chose, ce quelque chose pouvant être soit l'hymne national ou le « Mandihiza rahitsikitsika », soit un chant ou une chanson quelconque.

Telles seraient, en résumé, les mécanismes d'ordre syntaxique ou sémantique présidant à l'application des transformations injonctive et causative en malgache. On aura remarqué que l'idée d'« autonomie » appliquée tout à l'heure à l'actant N_1 de la factitive dans 11) est aussi valable et même davantage pour l'actant N_1 de l'injonctive 16). De part et d'autre, en effet, l'actant N_1 jouit par rapport au sujet d'une certaine indépendance dans l'accomplissement de l'action exprimée par le verbe. D'où, d'ailleurs, le caractère non naturel des phrases 11a'')-11d''), où les actants N_1 ne peuvent pas normalement jouir d'une telle indépendance. Par contre, l'actant N_1 des factitives 15) ont moins de liberté par rapport au contrôle extérieur exercé par le sujet, qui est l'agent ou la cause véritable de l'action verbale supportée par l'objet (c'est-à-dire l'actant N_1). D'où l'appellation de synonymie « relative » (et non pas « absolue ») employée à propos de 15) pour traduire le fait que s'il n'y a pas paraphrase parfaite entre la factitive et la transitive, il y a du moins une certaine identité ou analogie quant à la position de l'objet relativement au procès et à l'agent du procès.

3.5. Ce détour apparent était nécessaire pour faire comprendre qu'il est loin d'être clair que la construction concernée par la synonymie relative en regard de la construction transitive soit touchée par la notion de transformation. Car, non seulement la factitive est ramifiable en « injonctive » et en « causative », mais surtout, en tant même que causative, elle ne présente pas toujours un contenu aussi identique qu'on le voudrait à celui de la transitive correspondante. Il est donc nécessaire de restreindre fortement le domaine d'applicabilité du critère de synonymie et de ne retenir que les verbes intransitifs dans l'emploi desquels est réduite au maximum la notion d'« activité indépendante » de l'actant N_1 (objet) au profit du « contrôle extérieur » de l'actant N_0 (agent ou cause).

C'est dans ce sens que nous éliminons d'emblée les phrases — comme 11a'')-11d'') — qui semblent pouvoir être dérivées au moyen d'une transformation injonctive : l'écart qui sépare le sujet et l'objet, relativement au procès, paraît y être élargi contrairement à ce qui se passe dans la transitive, où l'écart est sinon nul du moins réduit au maximum. Cet état de chose évoque, en outre, que les intransitifs à sens fortement « réfléchi » ne forment que rarement couple avec les transitifs ou que, s'ils en forment, comme *mifofoka* « se précipiter » et *misitrika* « se cacher » vis-à-vis de *mamofoka* « précipiter » et *manitrika* « cacher », le sujet en devrait être un agent non-actif pour que, devenu actant N_1 dans la factitive, ce sujet y ait un comportement d'objet, permettant ainsi l'établissement d'une relation de synonymie relative entre la factitive et la transitive. Car plus l'écart est grand, c'est-à-dire plus le contrôle du sujet de la

factitive sur le déroulement du procès est faible, plus l'objet, relativement libre de toute cause extérieure, exerce une activité indépendante, et plus aussi la notion de synonymie relative est évanescente.

On peut se servir d'un test pour mesurer l'écart en question, ou mieux pour favoriser la saisie du caractère plus ou moins «réfléchi» du sujet de l'intransitive devenu «objet» dans la factitive. Le choix du test dépendra bien sûr des différents facteurs pouvant entrer en jeu. Déterminer dans le détail ces facteurs, qui permettent notamment d'assigner à un radical combinable avec *man-* et *mi-* telle tendance à accepter ou à refuser d'entrer dans une factitive en relation de synonymie relative avec la transitive, ce point ne nous concerne pas ici. On rappellera ou on signalera seulement ceux ressortissants au caractère «humain» ou «non-humain», «actif» ou «non-actif» des deux actants, au jugement que nous portons dans l'appréciation de l'écart qui peut exister entre la cause (i.e. le sujet du factitif) et l'objet de l'action, si la cause est plus ou moins proche ou lointaine dans le déclenchement et le déroulement de l'action ou si elle est plus ou moins directe ou indirecte. Ce jugement pourra, en outre, être raffiné par des considérations extralinguistiques concernant la vision du monde propre des locuteurs, ou même du locuteur, au sujet des substantifs N_0 et N_1 s'ils sont «non-humains» et du verbe en *mi-* infixé de *-amp-*.

3.6. Nous nous limiterons ici, comme nous l'avons déjà fait, au domaine strictement linguistique, qui seul nous concerne, et nous userons d'un test que nous appellerons «test du *ho azy*» (correspondant au *de lui-même* du français) (15). Ce test est de plus commode qu'il facilite la représentation du fait que, lorsque la cause est éloignée, le substantif en position objet, d'une part, se réfère soit à un «humain» ou à un «non-humain» doué d'activité autonome, sans rapport avec le verbe choisi (16) :

Mampiboboka ho azy (an' i Koto + ? ny tany) izany
«Cela fait boire à l'excès (Koto + ? le sol) de lui-même»

Mampikofoka ho azy (ny akoholahy + ? ny rindrina) izany
«Cela fait s'agiter (le coq + ? le mur) de lui-même»

soit à un «humain actif», en dépendance avec le choix du verbe approprié :

(15) Nous nous inspirons, en ce faisant, — comme précédemment aussi d'ailleurs —, de J.P. Boons et alii (1976).

(16) Le signe «?» dans chaque couple d'exemples suivants indique que le membre auquel il est affecté paraît moins naturel ou moins acceptable que l'autre où il est absent.

(? *Mampikorisa + mampidina*) *ho azy an' i Soa ilay toha-toha-bato*

«L'escalier de pierre fait (? glisser + descendre) Soa d'elle-même

(? *Mampijadona + mampitsirara*) *ho azy an' i Koto ny varatra*

«La foudre fait (? se dresser + se rouler) Koto de lui-même ;

que le substantif en position sujet, d'autre part, se réfère soit à un «non-humain» non doué d'activité autonome :

Mampitanondrika ho azy an' i Koto (? i Soa + ilay vaovao)

«(? Soa + la nouvelle) fait courber la tête à Koto de lui-même»

Mampihitsy ho azy ny ravin-kesika (? Rakoto + ny tanin' andro)

«(? Rakoto + la chaleur du soleil) fait se redresser les aiguilles de pin d'elles-mêmes»

soit à un «non-humain non-actif» :

Mampilatsaka ho azy ny voam-paiso (? ny rivotra + ny hamasahany)

«(? Le vent + la maturité) fait tomber les pêches d'elles-mêmes»

Mampihemotra ho azy an' i Soa (? ny fanosehana + ny hatairana)

«(? La bousculade + la surprise) fait reculer Soa d'elle-même».

On remarque dans ces conditions que plus la factitive en *ho azy* «de lui-même» est acceptable, plus *ho azy* permet de percevoir l'écart séparant les actants N_I et N_O relativement au procès. Cette perception concorde avec ce qu'on a vu à propos de la transformation injonctive, en général, et des factitives 11), en particulier. Dans toute phrase pouvant être dérivée d'une transformation injonctive, en effet, l'actant N_I est le véritable agent de l'action dont l'actant N_O n'est que l'occasion lointaine. Il en est de même dans les phrases factitives acceptables en *ho azy* qu'on vient de lire. Le critère de synonymie relative, pas plus qu'il ne regarde les injonctives, ne regarde donc pas les factitives acceptables en *ho azy*.

Il semble, par contre, que les factitives non ou peu acceptables en *ho azy* constituent des candidates idéales pour entrer en relation

de synonymie relative avec les transitives correspondantes (17). Mais comme dans ce cas il doit être tenu compte des restrictions relatives au caractère «humain» ou «non-humain», «actif» ou «non-actif» des deux actants, force est de rassembler au préalable les informations de nature lexicale permettant de déterminer les facteurs qui conditionnent la capacité de tel ou tel radical à former un verbe à double diathèse étant donnés tels ou tels compléments. Bien qu'important, cet aspect du problème ne nous concerne pas pour l'instant.

Notons seulement que les radicaux combinables à la fois avec *man-* et *mi-* et rentrant dans les constructions en question, forment pour la plupart des verbes dénotant un procès concret. Comme la plupart des verbes à double diathèse dénotent un procès concret, la difficulté d'avoir la structure *m-amp-i-V ho azy N₁ N₀* (avec *ho azy* coréférent de *N₁*) traduirait l'idée que, au moins par rapport aux conditions sémantiques de la distribution de *ho azy, m-amp-i-V* doit fonctionner comme un verbe simple (18), lequel serait équivalent à *man-V* lorsqu'il y a relation de double diathèse entre *man-VN₁ N₀* et *mi-VN₁* «à la différence systématique près de contrôle extérieur exercé par *N₀* sur le procès» (19). Cette situation permet de prendre comme critère de double diathèse la synonymie relative des phrases acceptables construites selon les structures

$$man - VN_1 N_0 \leftrightarrow m-amp-i-VN_1 N_0'$$

compte tenu des restrictions mentionnées sur le rôle sémantique des deux actants.

3.7. En résumé, le critère de synonymie relative doublé de l'acceptabilité des constructions mises en présence, repose sur l'existence d'une certaine identité ou analogie entre la factitive et la transitive. Cette identité ou analogie est fondée non sur une relation paraphrastique de type transformationnel entre les deux phrases, mais sur la position sensiblement identique de l'objet (*N₁*) des deux phrases relativement au procès et à l'agent ou cause du procès (3.4.). Cette position, exprimée en termes d'écart ou de contrôle extérieur, indique que le domaine d'applicabilité du critère de synonymie doit, dès le départ, être restreint aux couples de transitives-intransitives dont les intransitives comportent un verbe non-réfléchi

(17) Ceci est vérifiable dans le cadre des exemples 1), 9) et 15), mais non vérifiable dans celui des exemples 3), 6), 11) et 12).

(18) Par opposition à *m-amp-i-V* de l'injonctive qui serait un verbe «complexe», d'après 3.4.

(19) J.P. Boons et alii (1976).

ou le moins réfléchi possible de façon à ce que, devenu objet de la factitive, l'actant N_1 soit le plus à la portée possible de l'action exercée en priorité par le sujet de la factitive (3.5.). L'introduction du test du *ho azy* favorise précisément la représentation d'un éloignement possible de la cause (i.e. du sujet) coextensif ou consécutif à une certaine activité indépendante de l'objet de la factitive par rapport à son sujet et relativement au procès. D'où la conclusion selon laquelle le critère de synonymie relative ne concerne que les factitives non ou peu acceptables en *ho azy*, étant entendu qu'une telle acceptabilité (nulle ou réduite) est fonction de l'écart (qui doit être minimum) séparant les actants N_1 et N_0 relativement au procès (3.6.).

Il en ressort que, dans l'utilisation de la synonymie relative entre transitive et factitive comme critère de double diathèse, on doit exiger que la factitive soit le résultat de l'application de *amp-* à VN_1 (20). Le critère de double diathèse sera donc formulé (21) comme suit :

- 18) Il y a relation de double diathèse entre deux phrases de structures $man-VN_1 \Omega N_0$ et $mi-V \Omega N_1$ si, et seulement si, la factitive $m-amp-i-VN_1 \Omega N_0$ est acceptable, représente l'application de *-amp-* à $mi-V \Omega N_1$ et entre en relation de synonymie relative avec $man-VN_1 \Omega N_0$, refusant l'introduction de *ho azy* coréférent de N_1 .

Antananarivo, Août 1978.

(20) On suppose ainsi connus les mécanismes entrant en jeu dans l'infixation du morphème de causatif *-amp-* suivie de l'insertion du N_0 de $VN_1 N_0$, dans VN_1 .

(21) Cette formulation — ou cette règle — est, mutatis mutandis, celle de J.P. Boons et alii (1976).

BIBLIOGRAPHIE

- BENEVENISTE (E.) – 1966, *Problèmes de linguistique générale*, Paris, Gallimard, 356 p.
- BOONS. (J.P.), GUILLET (A.), LECLERE (C.) – 1976, *La structure des phrases simples en français. Constructions intransitives*, Genève, Droz, 377 p.
- CHOMSKY (N.) – 1971, *Aspects de la théorie syntaxique*, Paris, Seuil, 284 p.
- DAHL (O. Ch.) – 1956, *Malgache et Maanjan. Une comparaison linguistique*, Oslo, Egede-Instituttet, 407 p.
- GROSS (M.) – 1968, *Grammaire transformationnelle du français. Syntaxe du verbe*, Paris, Larousse, 181 p.
 – 1975, *Méthodes en syntaxe. Régime des constructions complétives*, Paris, Hermann, 414 p.
- MALZAC – 1888, *Dictionnaire malgache-français*, Paris, Editions maritimes et coloniales, 876 p.
 – 1908, *Grammaire malgache*, Paris, Editions géographiques, maritimes et coloniales, 204 p.
- RABENILAINA (R.B.) – 1975, *Description morpho-syntaxique du Bara*, Antananarivo, Fofipa, 482 p. (A paraître, corrigé, sous le titre de *Morpho-syntaxe du Malgache*, Description structurale du dialecte bara, Paris, SELAF).
 – 1977, *Tsikera ara-tarika sy ara-piofohana. Andrana momba ny fifehezanteny malagasy* (Analyse distributionnelle et transformationnelle. Essai sur la syntaxe du malgache), Antananarivo, Fofipa, 96 p.
- RAHAJARIZAFY (A.) – 1960, *Essai sur la grammaire malgache*, Antananarivo, Imprimerie Catholique, 198 p.
- RAJAONA (S.) – 1972, *Structure du malgache. Etude des formes prédicatives*, Fianarantsoa, Librairie Ambozontany, 785 p.
- RAJEMISA-RAOLISON (R.) – 1969 (6ème édit.), *Grammaire malgache*, Fianarantsoa, Librairie Ambozontany, 111 p.
- RUWET (N.) – 1972, *Théorie syntaxique et syntaxe du français*, Paris, Seuil, 295 p.